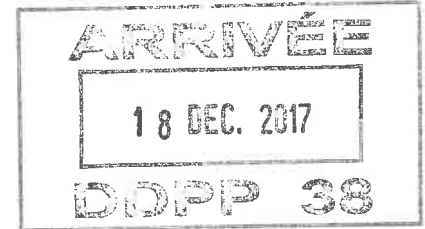




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Suzanne



Le Préfet de région

à

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Robert ROYET
04 72 00 44 62

robert.royet@culture.gouv.fr

Références : 2017/9201/RR/CV

Direction Départementale de la Protection des
Populations
Service Installations Classées (38)
22 Avenue Doyen Louis Weil
CS 6
38028 GRENOBLE CEDEX 1

Lyon, le 13 décembre 2017

Objet : Notification de renonciation à prescrire une mesure d'archéologie préventive

Références : CREMIEU (ISERE), Zone Industrielle Les Triboulières
IA0381381733515
Votre courrier du 4 octobre 2017
Livre V du Code du patrimoine

Pour faire suite à mon courrier du 6 novembre 2017 et après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné au regard de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de région, le directeur régional
des affaires culturelles
et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Frédéric LETTERLÉ